

# **DEEZER (anciennement I2PO)**

Société anonyme au capital de 1 206 824,34 €

Siège social : 24 rue de Calais, 75009 Paris

RCS : Paris 898 969 852

---

Rapport des commissaires aux comptes  
sur la conversion d'actions de préférence  
de catégories A1 et B effectuée en  
application des statuts

Conseil d'administration du 5 juillet 2022

## **GRANT THORNTON**

**MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL**

29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
TEL : +33 (0)1 41 25 85 85

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE  
NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE  
CAPITAL DE 2 297 184 EUROS – RCS NANTERRE 632 013 843

## **MAZARS**

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE  
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

## **ERNST & YOUNG Audit**

TOUR FIRST TSA 14444 – 92037 PARIS-LA DEFENSE CEDEX  
TEL: +33 1 46 93 60 00

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A CAPITAL VARIABLE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,  
RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE  
R.C.S. NANTERRE 344 366 315

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la conversion d'actions de préférence de catégories A1 et B effectuée en application des statuts**

Aux actionnaires de la société Deezer (anciennement I2PO),

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article R. 228-18 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'opération de conversion réalisée par votre conseil d'administration, en application de l'article 11.5 des statuts.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément à l'article R. 228-18 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la conversion réalisée ainsi que certaines autres informations concernant l'opération, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur les conditions de la conversion, les modalités de calcul du rapport de conversion et les modalités de sa réalisation ainsi que la conformité des modalités de l'opération au regard des dispositions statutaires.

DEEZER  
(ANCIENNEMENT I2PO)  
Conseil d'administration du 5  
juillet 2022

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

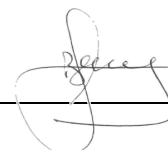
- La conformité des modalités de l'opération au regard des dispositions statutaires ;
- La présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- L'exactitude et la sincérité des modalités de calcul du rapport de conversion ;
- Et par voie de conséquence, sur la conversion réalisée.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Courbevoie et Paris-La Défense, le 19 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

**GRANT THORNTON**  
MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

Laurent Bouby



**MAZARS**

Marc Biasibetti



**ERNST & YOUNG**  
AUDIT

Frédéric Martineau